
Objet: Sismique - seuil minimal pour la liste d'inclusion

-----Message d'origine-----

De : edith.bourque@bape.gouv.qc.ca [mailto:edith.bourque@bape.gouv.qc.ca]

Envoyé : 21 juin 2004 15:24

À : GilbertM@dfo-mpo.gc.ca

Objet : RE : TR : sismique Estuaire - lettre d'avis3.doc

Merci Michel pour le document,

Est-ce que tu serais au courant comment le seuil de 275,79 kPa a été déterminé dans la liste d'inclusion de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE) ? Est-ce sur la base de travaux de Hubbs & Rechnitzer faits en 1952 sur des poissons ou est-ce en 1985 lors d'un atelier qui s'est tenu en 1985 à Halifax, où Larson a référé à une pression de 229 dB re 1 uPa, dont l'onde se propage en moins de 1 ms?

Édith Bourque

Analyste

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : (418) 643-7447 # 512

Télécopieur : (418) 643-9474

Courriel : edith.bourque@bape.gouv.qc.ca

www.bape.gouv.qc.ca